

51^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

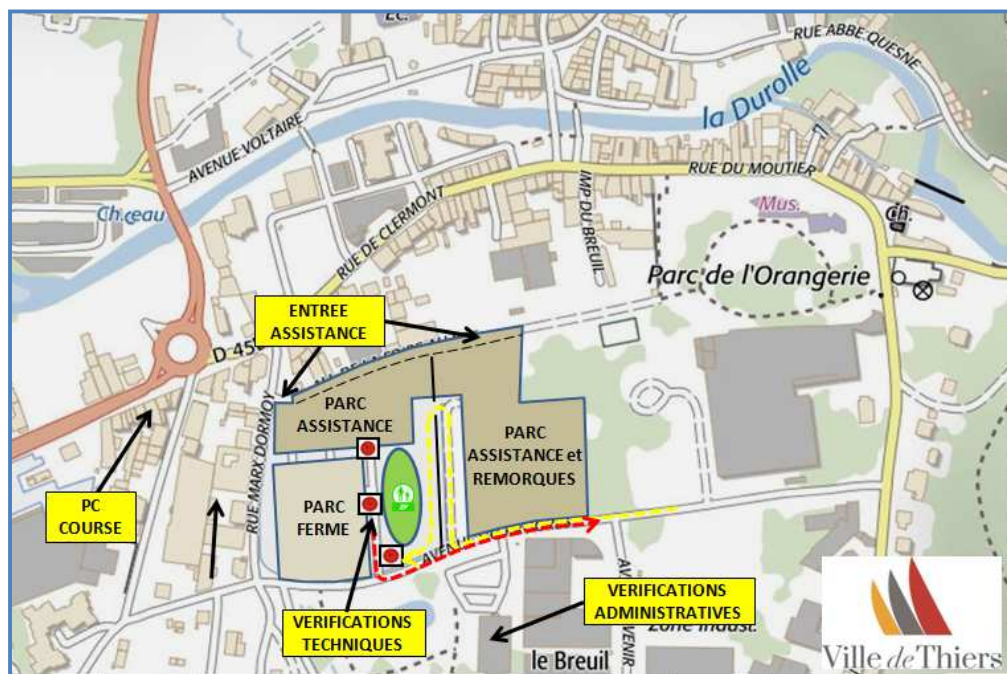
Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3

16^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C. 2021 coefficient 2

23 et 24 Octobre 2020

PLAN DE SITUATION



Toutes les infos du Rallye sur www.asadomeforez.com

1970	JARRIER Robert – VINCENT	Alpine
1971	DEPAILLER Patrick – VASSET Bernard	Alpine
1972	VERDIER Bernard – VASSET Bernard	Alpine
1973	CHARRIERE Roland - CHOUVEL Chantal	Alpine
1974	CLARR Jean-Louis - FAUCHILLE Jean-François	Opel Kadett
1975	FREQUELIN Guy – DELAVAL Jacques	Alfa Roméo
1976	DARNICHE Bernard – MAHE Alain	Lancia Stratos
1977	DUBESSAY Bernard – BAN'S	Porsche
1978	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1979	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1980	TEILHOL Michel et Françoise	Porsche
1981	TOUREN Philippe – ALRIC	R5 Turbo
1982	SAU Gilbert – ALBIS	R5 Turbo
1983	DE MEYER Dominique – OCCELLI Bernard	R5 Turbo
1984	BOUSCARY Bruno – GUERIN Bruno	R5 Turbo
1985	SERPAGGI Alain – LELIEVRE	R5 Turbo
1986	DE MEYER Dominique – CHAMPEAU	Maxi 5 Turbo
1987	PRADELLE Gérard – ROUSSEL	Peugeot 205 GTI
1988	ODDOUX William – KOLLEFRATH	Sierra Cosworth
1989	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1990	TASSO Jacques – RANCHOUX Michèle	Sierra Cosworth
1991	EGAL Jean – FREDOUELLE	Sierra Cosworth
1992	LAGORSSE Bernard – USAI	Porsche
1993	GRANDJEAN François – MAUFFREY	BMW M3
1994	SIROT André – ADAM	Peugeot 309 S16
1995	CHAMPEAU Jean-Pierre – ARCHER Marc	Escort Cosworth
1996	DELAGE Hughes – ARCHER Marc	BMW M3
1997	POLO Sylvain – MONDESIR Gilles	Mégane Maxi
1998	CUOQ Jean-Marie – CUOQ Alain	Clio Kit Car
1999	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Mégane Maxi
2000	ROURE Alain – LACHAND Marie	Porsche 911
2001	SIROT André – CHEZE	306 Kit Car
2002	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	306 Maxi
2003	CUOQ Jean-Marie – JANVIER Philippe	Citroën Xsara Kit Car
2004	PEZZUTTI Yves – MICHEL René	Clio Maxi
2005	LANDON Jean-Pierre – SICARD Isabelle	306 Kit Car
2006	THUEL CHASSAIGNE Éric et Marjorie	BMW 318 Compact
2007	THUEL-CHASSAIGNE Éric et Marjorie	BMW 318 Compact
2008	SIROT André – NAVARRO Raphaël	Peugeot 206 RC
2009	VOUILLOZ Nicolas – KLINGER Nicolas	Peugeot 207 S2000
2010	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2011	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo KC
2012	BRUN Stéphane – DENIZOU Charlène	Citroën Saxo S1600
2013	BERNARDI Nicolas – GORDON Fabrice	Peugeot 207 S2000
2014	CUOQ Jean-Marie – CUOQ Valérie	Citroën C4 WRC
2015	CUOQ Jean-Marie – TRAIMOND Gilles	Citroën C4 WRC
2016	TROJANI Pascal – VESPERINI Jean-Noël	Skoda Fabia R5
2017	CUOQ Jean-Marie – CUOQ Valérie	Skoda Fabia R5
2018	ANDRE Stéphane – SAINT-MARTIN Nicolas	Skoda Fabia R5
2019	CUOQ Jean-Marie – VALLON Eric	Citroën Xsara



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DÔME FOREZ



51^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes 2021 coefficient 3

23 et 24 Octobre 2020

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

- ◆ Parution du règlement A partir de l'obtention du visa de la FFSA
- ◆ Ouverture des engagements A parution du règlement
- ◆ Clôture des engagements Lundi 12 Octobre 2020 à 24H00
- ◆ Parution du carnet d'itinéraire Mercredi 14 Octobre 2020
- ◆ Dates et heures reconnaissances Les 17, 18 et 23 Octobre 2020 de 08h00 à 20H00

VENDREDI 23 OCTOBRE 2020

- ◆ Vérifications des documents Salle Polyvalente THIERS de 17H45 à 21H00
- ◆ Vérifications des voitures Pré de la Foire THIERS de 18H00 à 21H15
- ◆ Heure mise en place du Parc Départ Pré de la Foire THIERS à 18H00
- ◆ 1^{ère} réunion Collège des Commissaires Sportifs Salle Polyvalente THIERS à 20H00

SAMEDI 24 OCTOBRE 2020

- ◆ Vérifications des documents Salle Polyvalente THIERS de 06H00 à 06H45
- ◆ Vérifications des voitures Pré de la Foire THIERS de 06H10 à 06H50
- ◆ Publication des équipages admis au départ Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS à 07H00
- ◆ Publication des heures et ordres de départ Parc Fermé, Pré de la Foire THIERS à 07H00
- ◆ Départ du Rallye - 1^{ère} voiture - (V.H.C.) Pré de la Foire THIERS à 08H00
- ◆ Arrivée du Rallye - 1^{ère} voiture - (V.H.C.) Pré de la Foire à THIERS à 16H46
- ◆ Vérifications finales Salle Polyvalente THIERS
- ◆ Publication des résultats provisoires du Rallye Parc Fermé, Pré de la Foire à THIERS, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
- ◆ Remise des Prix Podium, Pré de la Foire à THIERS, fin du Parc fermé

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DÔME FOREZ organise les 23 et 24 Octobre 2020, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du sport Automobile d'Auvergne et avec le patronage de la Ville de THIERS, le

51^{ème} RALLYE NATIONAL DES MONTS DOME

L'A.S.A. DÔME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 17/07/2020 sous le numéro N/24/20 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 380 en date du 27/07/2020.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Jean APPARAILLY - David APPARAILLY - Eric CHASSAGNOL - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK - Serge PEGOLOTTI - Julien QUINONERO

Secrétariat du Rallye

A.S.A. DÔME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com

Permanence du Rallye

Salle Polyvalente THIERS Vendredi 23 octobre de 17H45 à 21H30
Salle Polyvalente THIERS Samedi 24 octobre de 06H00 à 20H00

PC Course

4 avenue Léo Lagrange à THIERS

Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif)

Président : Jacques COURTADON A.S.A. DÔME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation appliquée à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. Officiels

- | | | | |
|---|--|----------------------|------------|
| ◆ Collège des Commissaires Sportifs | Président | Josette MARTIN | Lic. 75 |
| | Membres | Michel BEAULATON | Lic. 3816 |
| | | Régis VINCENT | Lic. 47545 |
| ◆ Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs | | Etienne GARDETTE | Lic. 8272 |
| ◆ Directeur de Course | | Thierry DUPECHER | Lic. 3564 |
| ◆ Directeurs de Course Adjoints | | Michèle MARTIN | Lic. 1123 |
| | | Michel DESMARIE | Lic. 19848 |
| ◆ Directeurs de Course Délégués aux E.S | ES 1 | Pascal LAFOND | Lic.227446 |
| | ES 2 | Marc HABOUZIT | Lic. 7145 |
| | ES 2 Inter | Christelle HABOUZIT | Lic.128356 |
| ◆ Commissaires Techniques | Responsable | Jean-Claude DESNOUX | Lic. 11176 |
| | Responsable VH | Bernard COQUET | Lic. 1324 |
| | Membre | André BOIVIN | Lic. 3572 |
| | | Hervé CANTAT | Lic.207953 |
| | | Serge PEGOLOTTI | Lic. 6047 |
| | | Jacques MONTJOTIN | Lic. 8818 |
| ◆ Médecin Chef | | Dr Claude BOURDELLE | Lic .16969 |
| ◆ Chargés des Relations avec les Concurrents | | Armand AGOSTINHO | Lic. 12775 |
| | | Josyane HURARD | Lic. 1053 |
| ◆ Juge de faits | | Jean François CHAZOT | Lic. 36790 |
| ◆ Chargé des Relations avec la Presse | | Philippe LAFONT | Lic. 2902 |
| ◆ Chronométrage Fédéral | Chronométreurs C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales | | |
| ◆ Classement | | PKSoft | |
| ◆ Speaker | | Christian DELABROSSE | |
| ◆ Directeur de Course voiture tricolore | | Albert HURARD | Lic. 1057 |
| ◆ Directeur de de Course délégué Parcs/Publicité | | Maryse CHALET | Lic. 24304 |
| ◆ Vérifications administratives | | Catherine PASTOREK | Lic. 15145 |
| ◆ Responsable des Commissaires | | Jean APPARAILLY | Lic. 18967 |
| ◆ Chargé de la mise en place des moyens | | David APPARAILLY | Lic. 49050 |



♦ **1.2P. Eligibilité** Le 51^{ème} Rallye National des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2021 - Coefficient 3
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez
- le Trophée Hankook Xperience 2020

1.3P. Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception et les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com. Les vérifications administratives auront lieu à la salle Polyvalente « Jo Cognet » et les techniques à l'entrée du Parc Fermé Pré de la Foire à THIERS. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les véhicules de course rentreront immédiatement en Parc Fermé et gardé au Pré de la Foire à THIERS. Les vérifications finales seront effectuées à la salle Polyvalente (Entrée à l'arrière de la salle).

ARTICLE 2P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1P. Demandes d'engagement - Inscriptions

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 51^{ème} Rallye National des Monts Dôme doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée ou la demande remplie en ligne sur www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi 12 Octobre 2020 à 24h00

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 110 voitures maximum, Rallye V.H.C. compris.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- a) **450 euros** avec la publicité facultative des Organisateur
- **410 euros** aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
- **430 euros** aux équipages 50 % ASA DOME FOREZ
- **430 euros** aux équipages dont le pilote est domicilié **hors** Départements : Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme
- b) **900 euros** sans la publicité facultative des Organisateur

3.1.12P. La demande d'engagement jointe ou remplie en ligne ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. Ordre des départs

Conforme au règlement standard F.F.S.A. pour la première section. Pour les sections suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après la première E.S. (hors pénalités)

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4 3P- Assistance :

Un parc d'assistance est prévu au Pré de la foire à Thiers, situé après le parc de regroupement. Le changement de pneumatiques sera autorisé à la sortie du Parc Départ avant passage sur le Podium. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 10 €.

ARTICLE 5P - IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P -.Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2P -.Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.



ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.1P -.Description

Le 51^{ème} Rallye National des MONTS DOME représente un parcours de 228,000 km. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112,650 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1, 3 et 5 Les Marteaux - Chossière 14,350 km 3 fois
ES 2, 4 et 6 Le Trévy - Augerolles 23,200 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2P -.Reconnaitances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de trois passages.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8P - RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P - CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P - PRIX ET TROPHEES

* **PRIX EN ESPECES** (cumulables)

Classement général

- au premier 600 euros
- au deuxième 450 euros
- au troisième 350 euros
- au quatrième 200 euros

Classement par groupes (5 groupes)

- au premier 350 euros si 5 partants ou +
- au deuxième 250 euros si 8 partants ou +
- au troisième 150 euros si 15 partants ou +

Classement par classes (25 classes)

	de 1 à 2	de 3 à 5	de 6 à 9	de 10 à 13	14 et plus
1 ^{er}	225 €	450 €	450€	450€	450€
2 ^{ème}			300€	300€	350€
3 ^{ème}				180€	250€
4 ^{ème}					150€
5 ^{ème}					100€

Classement Dames : à la première si 2 équipages féminins au départ : 200 euros

* **TROPHEES** (non cumulables) - Liste non limitative

- aux 4 premiers du classement général
- à la première dame
- au premier de chaque classe
- à des Commissaires

La remise des prix se déroulera le samedi 24 Octobre 2020 à la fin du parc fermé sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS et les chèques seront envoyés dans la semaine suivante.



CASTILLO DAVID
Agent général **afer** AVIVA
TOUTES ASSURANCES POUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES
4, av. Léo-Lagrange - 63308 THIERS 04 73 80 10 89
castillo-david@aviva-assurances.com





16^{ème} RALLYE NATIONAL DE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DES MONTS DOME

Coupe de France des Rallyes V.H.C. 2021 Coef 2
23 et 24 Octobre 2020

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2020 des rallyes VHC.

Le 16^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des Monts Dôme reprend l'intégralité de la réglementation du 51^{ème} Rallye National des Monts Dôme, à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière.

Il est réservé aux voitures munies **d'un Passeport Technique Historique** (PTH/PTN).

PROGRAMME

- Vérifications Administratives et Techniques vendredi 23 Octobre 2020 de 17H45 à 21H00
- Vérifications Administratives et Techniques samedi 24 Octobre 2020 de 06H00 à 06H50
- Publication des équipages admis au départ samedi 24 Octobre 2020 à 07H00
- Publication des heures et ordres de départ samedi 24 Octobre 2020 à 07H00

Les voitures du Rallye V.H.C. partiront devant les voitures modernes.

Article. 1P : Organisation

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise les 23 et 24 Octobre 2020, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et avec le patronage de la Ville de THIERS, le

16^{ème} Rallye National de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION des MONTS DOME

L'A.S.A. DOME FOREZ est l'organisateur administratif et technique de cette épreuve. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 17/07/2020 sous le numéro N/24/2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 380 en date du 27/07/2020.

Comité d'organisation

Président : Jacques COURTADON

Membres : Gérard ARTHAUD - Jean François CHAZOT - Jean Paul CHOUVEL - Didier DAUTHEREAU - François DIVOL - Etienne GARDETTE - Catherine PASTOREK - Alain VAZEILLE

Secrétariat du rallye :

A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83
E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com

Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif).

Président : Jacques COURTADON A.S.A. DOME-FOREZ 8 bis cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation appliquée à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Idem Rallye National.

♦ Commissaires Techniques Responsable V.H. Bernard COQUET Lic. 1324

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye V.H.C.

1.2P Eligibilité

Le 16^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 Coefficient 2
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A. Dôme Forez.

Article.2P : Assurances

Conforme au règlement standard FFSA.

Article.3P : Concurrents et Pilotes

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. - Demande d'engagement - Inscriptions :

3.1.5P. Toute personne souhaitant participer au 16^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi), la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, ou la demande remplie en ligne sur www.ffsa-inscriptions.org avant le lundi 12 octobre 2020 minuit :

A.S.A. DOME- FOREZ - 8 bis Cours Sablon - 63000 CLERMONT-FD

3.1.10P Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures, nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 110 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés :

- a) 320 euros avec la publicité facultative des Organisateurs
 - 300 euros aux équipages 100 % ASA DOME FOREZ
 - 310 euros aux équipages dont le pilote est domicilié hors Départements : Allier - Cantal - Loire - Hte-Loire et Puy-de-Dôme
- b) 640 euros sans la publicité facultative des Organisateurs

3.1.12 La demande d'engagement jointe ou remplie en ligne ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et d'une photocopie de la 1^{ère} page du PTH

3.3P. - Ordre de départ :

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

La liste des ordres et heures de départ sera divisée en 3 :

Partiront en tête les pilotes des périodes E à I, puis les pilotes des périodes J et enfin, les pilotes des voitures du groupe Classic de compétition.

Dans chacune de ces listes, l'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - pour la première liste : groupe 4/5, groupe 2, groupe 3, groupe 1, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.
 - pour la deuxième liste : groupes B et A, groupe N, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées
- Les voitures du groupe Classic de compétition

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le Directeur de Course, pour des raisons de sécurité, laissera des minutes supplémentaires entre le départ des pilotes des différentes listes. Le nombre de minutes est laissé à la discrétion du Directeur de Course en fonction du kilométrage des épreuves spéciales et de la différence de performance entre les voitures de fin et de début de liste.

Article 4P : Voitures et Equipement

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. - Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I-IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Définition des périodes de l'annexe K :

A - Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965	Période G1 : 1966 à 1969
B - Période G2 : 1970 à 1971	Période GR : 1966 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
C - Période H2 : 1976	Périodes I et IR : 1977 à 1981	

Définition des périodes de l'annexe j :

D - Période J1 : 1982 à 1985
E - Période J2 : 1986 à 1990

Les voitures sont réparties par Groupes :

Groupe 1- T-Tourisme Groupe 2- CT-Tourisme de Compétition Groupe 3- GT-Grand Tourisme de série
Groupe 4/5- GTS-Grand Tourisme Spécial GTP/HST/TSRC-Grand Tourisme Prototype
Groupe N- Production J Groupe A- Tourisme J Groupe B- J

Les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1981 en possession du passeport technique trois volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé)

Les voitures de la Période J sont admises en rallyes régionaux, nationaux et Championnat de France. Elles marquent des points pour la Coupe de France et le Championnat de France des Rallyes VHC. Elles feront l'objet d'un classement distinct.

Les voitures possédant un PTH et dont le modèle est éligible en moderne voir liste sur le site www.ffsa.org, sont admises à participer à des rallyes modernes aux conditions suivantes :

- Les voitures doivent être conformes à leur PTH et aux équipements de sécurité définis dans le tableau "Equipements de sécurité Rallye VHC" ;
- Elles ne marquent pas de point ni pour le Championnat ni pour la Coupe de France ;
- Elles ne peuvent être admises qu'à un rallye inscrit SANS DOUBLURE VHC.

4.3P. - Assistance :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 5P : Identification des voitures et Publicité

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 6P : Sites et Infrastructures

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. - Description :

Le 16^{ème} Rallye National de Véhicules Historiques de Compétition des MONTS DOME reprend l'intégralité du parcours du 51^{ème} Rallye National des Monts Dôme, soit 228,000 km.

Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112,650 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 et 5	Les Marteaux - Chossière	14,350 km	3 fois
ES 2, 4 et 6	Le Trévy - Augerolles	23,200 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2P. - Reconnaissances :

Conforme au règlement particulier du Rallye National support.

Article 7P : Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Article 8P : Réclamations - Appels

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

Article 9P: Classements

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Il sera établi :

- un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, G4 et 5,
- un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHC J, B VHC J (1982 - 1990),
- un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de compétition (1977 - 1981).

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (Hors Classic).

Article 10P: Prix et Trophées

Des trophées et des lots d'orfèvrerie ou de coutellerie récompenseront tous les équipages classés et présents lors de la remise des prix qui se déroulera le samedi 24 Octobre 2020, fin du Parc fermé, sur le Podium d'arrivée, Place du Pré de la Foire à THIERS.

PALMARES Véhicules Historiques

2004 CHAMBON Frédéric – VOLCIC Franck	Porsche 911
2005 PAUGET Pascal – VERNE Arnaud	Porsche 911
2006 ALLIGIER Bruno – ELMALAN Dovy	Alpine 1600 SC
2007 ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A110
2008 ALFERO Jean-Luc – MOREAU Philippe	Alpine A310
2009 DEES Bernard – MIRAMBEAU Daniel	Sunbeam Lotus
2010 DEPONS Dominique – BOURGOIN Jean	Ford Escort RS Gr.4
2011 MORIERE Gérard – GABELLA Odette	Porsche 911 SC
2012 SEVELINGE Jean-Charles – MAIN-DEBARD Hélène	Opel Kadett GTE
2013 PERRAUD Maurice – PASSEMARD Céline	Ford Escort RS2000
2014 DELSOL Guy – VACHER Victor	Opel Kadett GTE
2015 DEL FIACCO Jean Pierre – GODIN Alain	Renault 5 Turbo
2016 PERRAUD Maurice – PERRAUD Fiona	Ford Escort RS2000
2017 CHAMBON Frédéric – MILLEVILLE Patrick	Porsche 911 Turbo
2018 CHAMBON Frédéric – MILLEVILLE Patrick	Porsche 911 Turbo



Première Section THIERS - THIERS						
Contrôle	Itinéraire	Km ES	Km Partiel	Temps	Km Total	Heure 1 ^è Voiture
CH 00	THIERS - Sortie Parc Fermé		0,000		0,000	08:00
Parc Assistance changement pneus – Pré de la Foire						
CH 0A	THIERS – Podium Pré de la Foire Av. du Progrès à G - Av. de la Libération à D – D45 – D 58 TD - D320 à G	0,000	0,000		0,000	08:15
CH 1	LES MARTEAUX - sur D320, 350m après carrefour D45xD320		4,850	0:10	4,850	08:25
Neutralisation						
			0,050	0:03		
DES 1	LES MARTEAUX - sur D320, 50m après CH (10m avant début de la glissière de sécurité G) D320 – D102 à D – Sainte Agathe – D131A à D – D131 à G – D7 à D	0,000	0,000		4,900	08:28
AES 1	CHOSSIERE - sur D7, 230m avant carrefour D7xD312	14,350				
STOP	CHOSSIERE - sur D7, carrefour D7xD312 D7 à D – D313 à G – Pierre Blanche – D313 TD – D41 à G – D41 (D42) à G – Le Trévy – D41 à D					
CH 2	LE TREVY sur D41, 200m après carrefour D41xD42		24,800	0:35	29,700	09:03
Neutralisation						
			0,100	0:03		
DES 2	LE TREVY - sur D41, 300m après carrefour D41xD42 D41 – D102 à D – Les Mines – D97 à D – Pont de la Faye – D313 TD – Olmet – D45 à D	0,000	0,000		29,800	09:06
AES 2	AUGEROLLES - sur D45, en face l'entrée ferme de la Côte (185m avant le VO de la Petite Côte – Croix)	23.200				
STOP	AUGEROLLES - sur D45, 10m avant Croix (175m après arrivée) D45 – Augerolles – D42 à G (Grand rue) – D45 TD – D7 TD - Rongeron - D45 à G – Thiers – Avenue de la Libération – Avenue du Progrès à G – Entrée parc à D					
CH 2A	THIERS - Entrée Parc Regroupement		46,200	0:55	76,000	10:01
Parc Regroupement – Le Pré de la Foire						

Deuxième Section THIERS - THIERS						
Contrôle	Itinéraire	Km ES	Km Partiel	Temps	Km Total	Heure 1 ^è Voiture
CH 2B	THIERS - Sortie Parc Regroupement		0,000		76,000	11:40
Parc Assistance – Pré de la Foire						
CH 2C	THIERS – Podium Pré de la Foire Av. du Progrès à G - Av. de la Libération à D – D45 – D 58 TD - D320 à G	0,000	0,000		76,000	12:10
CH 3	LES MARTEAUX - sur D320, 350m après carrefour D45xD320		4,850	0:10	80,850	12:20
Neutralisation						
			0,050	0:03		
DES 3	LES MARTEAUX - sur D320, 50m après CH (10m avant début de la glissière de sécurité G) D320 – D102 à D – Sainte Agathe – D131A à D – D131 à G – D7 à D	0,000	0,000		80,900	12:23
AES 3	CHOSSIERE - sur D7, 230m avant carrefour D7xD312	14,350				
STOP	CHOSSIERE - sur D7, carrefour D7xD312 D7 à D – D313 à G – Pierre Blanche – D313 TD – D41 à G – D41 (D42) à G – Le Trévy – D41 à D					
CH 4	LE TREVY sur D41, 200m après carrefour D41xD42		24,800	0:35	105,700	12:58
Neutralisation						
			0,100	0:03		
DES 4	LE TREVY - sur D41, 300m après carrefour D41xD42 D41 – D102 à D – Les Mines – D97 à D – Pont de la Faye – D313 TD – Olmet – D45 à D	0,000	0,000		105,800	13:01
AES 4	AUGEROLLES - sur D45, en face l'entrée ferme de la Côte (185m avant le VO de la Petite Côte – Croix)	23.200				
STOP	AUGEROLLES - sur D45, 10m avant Croix (175m après arrivée) D45 – Augerolles – D42 à G (Grand rue) – D45 TD – D7 TD - Rongeron - D45 à G – Thiers – Avenue de la Libération – Avenue du Progrès à G – Entrée parc à D					
CH 4A	THIERS - Entrée Parc Regroupement		46,200	0:55	152,000	13:56
Parc Regroupement – Le Pré de la Foire						

Troisième Section THIERS – THIERS						
Contrôle	Itinéraire	Km ES	Km Partiel	Temps	Km Total	Heure 1 ^è Voiture
CH 4B	THIERS - Sortie Parc Regroupement		0,000		152,000	14:30
Parc Assistance – Pré de la Foire						
CH 4C	THIERS – Podium Pré de la Foire Av. du Progrès à G - Av. de la Libération à D – D45 – D 58 TD - D320 à G	0,000	0,000		152,000	15:00
CH 5	LES MARTEAUX - sur D320, 350m après carrefour D45xD320		4,850	0:10	156,850	15:10
Neutralisation						
			0,050	0:03		
DES 5	LES MARTEAUX - sur D320, 50m après CH (10m avant début de la glissière de sécurité G) D320 – D102 à D – Sainte Agathe – D131A à D – D131 à G – D7 à D	0,000	0,000		156,900	15:13
AES 5	CHOSSIERE - sur D7, 230m avant carrefour D7xD312	14,350				
STOP	CHOSSIERE - sur D7, carrefour D7xD312 D7 à D – D313 à G – Pierre Blanche – D313 TD – D41 à G – D41 (D42) à G – Le Trévy – D41 à D					
CH 6	LE TREVY sur D41, 200m après carrefour D41xD42		24,800	0:35	181,700	15:48
Neutralisation						
			0,100	0:03		
DES 6	LE TREVY - sur D41, 300m après carrefour D41xD42 D41 – D102 à D – Les Mines – D97 à D – Pont de la Faye – D313 TD – Olmet – D45 à D	0,000	0,000		181,800	15:51
AES 6	AUGEROLLES - sur D45, en face l'entrée ferme de la Côte (185m avant le VO de la Petite Côte – Croix)	23.200				
STOP	AUGEROLLES - sur D45, 10m avant Croix (175m après arrivée) D45 – Augerolles – D42 à G (Grand rue) – D45 TD – D7 TD - Rongeron - D45 à G – Thiers – Avenue de la Libération – Avenue du Progrès à G – Entrée parc à D					
CH 6A	THIERS - Entrée Parc Fermé (*)		46,200	0:55	228,000	16:46

(*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

